



CREDIT
COOPÉRATIF

TOUS BANQUIERS!

Rapport
coopératif
2013



ÉCHANGEZ, DÉBATEZ, VOTEZ !

LES RÉSULTATS p. 04

Le circuit de l'argent

« SAY ON PAY » p. 09

*La rémunération
des dirigeants*



LE PROJET D'ENTREPRISE p. 10

*Les ambitions et
les priorités du Groupe*



Dans un contexte économique tendu, le Crédit Coopératif a continué à jouer activement en 2013 son rôle de partenaire bancaire de l'économie réelle en accompagnant les entreprises et les organismes d'intérêt général dans leur développement, source de création d'emplois et d'utilité sociale pour nos territoires.

“ TOUS COOPÉRATEURS, TOUS BANQUIERS! ”



JEAN-LOUIS BANCEL
président du
Crédit Coopératif

Notre volonté de banquier est de partager ce rôle avec tous nos sociétaires. En prenant part au capital social de la banque, vous renforcez sa capacité à réaliser les crédits nécessaires au financement de projets d'acteurs économiques créateurs des valeurs de demain.

Le projet du Crédit Coopératif, celui d'être une banque utile qui finance ceux qui ont choisi d'entreprendre autrement et qui placent l'humain au centre de leurs enjeux de développement, est le résultat de la volonté de ses sociétaires qui, au Conseil d'administration et dans les instances de la vie coopérative, font vivre la vocation de la banque.

Les Assemblées générales qui se dérouleront entre le 14 avril et le 21 mai sont un moment essentiel de la vie de ce projet. C'est l'occasion pour la banque et ses représentants de vous rendre des comptes, à chaque sociétaire de faire entendre sa voix sur



FRANÇOIS DORÉMUS
directeur général du
Crédit Coopératif

les orientations de la banque. La confrontation des expériences, les échanges et les rencontres sont riches et utiles au Crédit Coopératif pour nourrir son expertise et faire évoluer ses services vers une plus grande adéquation avec les besoins de ses clients sociétaires.

Faire banque ensemble, c'est l'objectif que nous proposons. Il est au cœur du projet d'entreprise 2015-2019 que nous lancerons à la fin de cette année.

Pour donner du sens à cette ambition, nous vous invitons à être un acteur à part entière de votre banque. Son organisation coopérative vous en donne les moyens. Appropriiez-vous les outils qui vous sont donnés ! Venez rencontrer les autres coopérateurs en Assemblées générales, donnez votre avis sur les résolutions, débattiez, votez ! C'est ainsi que nous pourrions continuer à développer un modèle bancaire différent, au service de l'utilité économique et sociale dont notre société a besoin.

Des Assemblées générales régionales pour quoi faire ?

Organisées chaque année en région, les Assemblées générales réunissent les sociétaires du Crédit Coopératif. Tous les porteurs de parts sociales, personnes morales et personnes physiques, peuvent y participer. Les comptes de l'année et l'activité de la banque au niveau national et régional y sont présentés par les dirigeants et représentants des sociétaires. On y évoque aussi les faits marquants de l'année passée ainsi que les projets pour l'année à venir. Les sociétaires représentants des personnes morales sont invités à voter les résolutions proposées par le Conseil d'administration, selon le principe « une personne, une voix ». Ces résolutions portent sur l'approbation des comptes, l'affectation du bénéfice distribuable, la nomination ou révocation probable des membres du Conseil d'administration et d'éventuelles évolutions des statuts du Crédit Coopératif. En 2014, sera également soumise au vote (à titre consultatif) l'enveloppe des rémunérations des dirigeants.



VOTRE NOUVEAU RENDEZ-VOUS

« Tous Banquiers ! », c'est le mot d'ordre que nous avons choisi comme titre pour la nouvelle revue destinée aux sociétaires. Nous souhaitons que cette revue vous permette de mieux comprendre les enjeux et le fonctionnement de votre banque, mais surtout le rôle que vous pouvez y jouer. Que chaque sociétaire se sente banquier, c'est-à-dire partie prenante d'un projet bancaire coopératif, utile à tous, et pas seulement consommateur de services bancaires, c'est l'ambition que nous portons en 2014 et pour les années à venir.

LE BILAN 2013

D'où vient l'argent ?



LES DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

En déposant leurs liquidités, les clients apportent à la banque des ressources financières, non rémunérées (comptes-chèques) ou rémunérées aux taux des produits d'épargne. Ces dépôts constituent les principales ressources de la banque et permettent de financer les crédits à la clientèle.

LES RESSOURCES OBLIGATAIRES ET HORS CLIENTÈLE

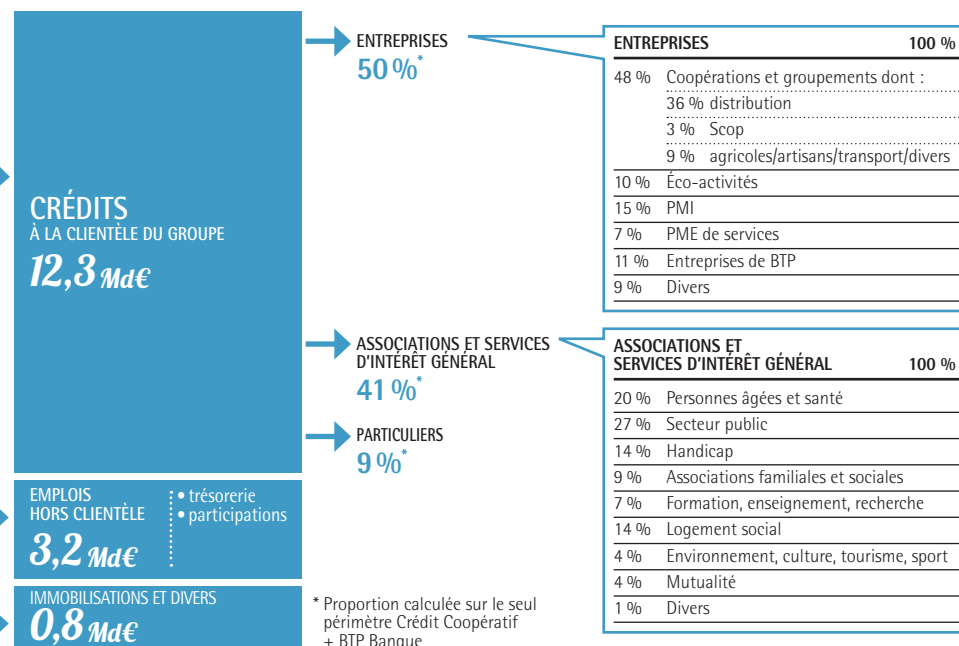
Le Crédit Coopératif, qui réalise de nombreux crédits à moyen et long termes, ne peut les financer avec les seuls dépôts de la clientèle dont la plupart peuvent être retirés à tout moment.

Pour gérer ce « risque de liquidité », il complète ses ressources par des emprunts à moyen et long termes, soit auprès d'institutions financières publiques, soit en émettant des obligations ou titres assimilés. Dans une moindre mesure, la banque obtient des ressources de court terme auprès d'autres institutions financières.

LES CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont constitués du capital, essentiellement apporté par les clients, et des bénéfices non distribués mis en réserves. Y figurent également les intérêts minoritaires, correspondant à la part détenue par les actionnaires minoritaires dans les filiales.

Où va l'argent ?



LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

Plus de 75 % des ressources totales de la banque sont utilisés pour réaliser des crédits à la clientèle. Le Crédit Coopératif finance des secteurs à forte valeur ajoutée sociale et environnementale, ancrés dans l'économie réelle. Associations du secteur sanitaire et médico-social, logement social, formation, entreprises coopératives ou groupées, PME du commerce et de l'industrie, éco-activités... Au total, 65%* des crédits concernent des organismes d'intérêt général et des entreprises d'économie sociale.

LES AUTRES EMPLOIS

La banque dispose d'un excédent de trésorerie, qui est placé à court terme essentiellement auprès

ENTREPRISES 100 %	
48 %	Coopérations et groupements dont :
36 %	distribution
3 %	Scop
9 %	agricoles/artisans/transport/divers
10 %	Éco-activités
15 %	PMI
7 %	PME de services
11 %	Entreprises de BTP
9 %	Divers

ASSOCIATIONS ET SERVICES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL 100 %	
20 %	Personnes âgées et santé
27 %	Secteur public
14 %	Handicap
9 %	Associations familiales et sociales
7 %	Formation, enseignement, recherche
14 %	Logement social
4 %	Environnement, culture, tourisme, sport
4 %	Mutualité
1 %	Divers

* Proportion calculée sur le seul périmètre Crédit Coopératif + BTP Banque

d'autres banques, de manière à pouvoir être mobilisé rapidement en cas de besoin. Le Crédit Coopératif possède également des participations minoritaires. Il détient, par exemple, 1 % de BPCE. Les autres participations sont, pour l'essentiel, des sociétés d'investissement dans des entreprises d'économie sociale ou des PME/PMI.

LES IMMOBILISATIONS

Elles désignent les actifs immobiliers et les autres biens amortissables (matériels, logiciels). Le Crédit Coopératif est propriétaire de son siège social et de certaines de ses agences, mais n'effectue pas d'investissements immobiliers à caractère financier.

LE COMPTE D'EXPLOITATION

Comment se sont formés les revenus ?

MARGE D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Ces revenus correspondent à la différence entre, d'une part, les intérêts perçus sur les crédits aux clients et les placements de trésorerie de la banque, et, d'autres part, les intérêts versés aux épargnants et aux autres sources de financement.

SERVICES BANCAIRES

Ces revenus correspondent aux commissions perçues sur les services rendus aux clients (tenue de compte, moyens de paiement, constitution des dossier de crédits, services de banque à distance, gestion des OPCVM...) diminuées des charges payées à certains prestataires pour réaliser ces opérations.

DIVERS

Les autres revenus nets incluent principalement le résultat de cession de certains titres financiers, et des activités immobilières.



300,5 M€

MARGE D'INTÉRÊTS SUR L'ACTIVITÉ BANCAIRE

70 %



116 M€

SERVICES BANCAIRES

27 %



11,4 Md€

DIVERS

3 %



Revenus nets (Produit Net Bancaire)

427,9 M€



VOTRE VOIX COMPTE !

Une ristourne pour tous les sociétaires utilisateurs de services bancaires

La ristourne coopérative permet de redistribuer une partie des résultats aux clients sociétaires du Groupe. Jusqu'à présent, elle était reversée aux sociétaires porteurs de parts A (entreprises et organismes d'intérêt général) emprunteurs proportionnellement aux intérêts perçus sur les prêts. Le Conseil d'administration a décidé de l'extension de son assiette aux commissions perçues sur les prestations de services bancaires et aux sociétaires particuliers.

De cette façon, le Crédit Coopératif souhaite réaffirmer qu'il est une coopérative d'utilisateurs de services bancaires et non pas seulement d'emprunteurs. L'enveloppe de la ristourne coopérative au titre de l'exercice de 2013 s'élève à 750 000 euros.

Comment ont-ils été utilisés ?

RESSOURCES HUMAINES

Elles comprennent les salaires, les charges sociales et les autres taxes liées aux rémunérations.

EXPLOITATION

Ce poste correspond aux achats et charges générales de la banque : loyers, moyens généraux, informatique, communication, ainsi que le mécénat et autres actions d'intérêt général.

COÛT DU RISQUE

Il représente les pertes et les provisions que la banque doit constater lorsqu'un crédit n'est pas remboursé, après prise en compte des garanties.

DIVERS

Ce poste comprend les ajustement financiers et les intérêts minoritaires.

IMPÔTS

Ce poste correspond aux divers impôts et taxes payés sur les activités de la banque et à l'impôt sur les sociétés calculé sur le résultat.



187,3 M€

RESSOURCES HUMAINES

44 %



132,5 M€

EXPLOITATION

31 %



57,9 M€

COÛT DU RISQUE

13 %



4,9 M€

DIVERS

1 %



18,9 M€

IMPÔTS

4 %



26,2 M€

RÉSULTAT DU GROUPE

6,1 %



Dont 3,3 M€ consacrés au soutien d'actions d'intérêt général sociales.

27,4 M€ de bénéfice distribuable du Crédit Coopératif

48% Bénéfice conservé



52% Rémunération du capital et ristourne sociétaires

BÉNÉFICE

Le bénéfice distribuable (résultat du Crédit Coopératif et report à nouveau) est affecté selon les principes coopératifs :

- à la constitution de réserves pour le développement et la capacité de crédit de la banque ;
- à la rémunération du capital ;
- au versement d'une ristourne coopérative aux sociétaires.



C'EST ARRIVÉ EN 2013

120 ans
au service d'une
finance différente

Le Crédit Coopératif a fêté ses 120 ans en 2013. 120 années d'innovation et d'engagements pour contribuer au développement de l'économie sociale et solidaire, en France et à l'étranger. En 2013, nous avons également célébré nos 30 ans de finance solidaire avec la création, en 1983, du 1^{er} placement de partage en France. Le Crédit Coopératif créait alors le compte à terme Agir avec le concours du CCFD, son partenaire historique.

120 M€
pour les énergies
renouvelables

Malgré les difficultés juridiques et réglementaires qui ont affecté le secteur des énergies renouvelables, le Crédit Coopératif continue d'accompagner ce secteur avec 120 millions d'euros octroyés, soit une augmentation de 40 % de sa part de financements. Ainsi, en 2013, il a financé un projet d'énergies renouvelables sur dix en France.



Création d'un fonds de garantie pour les mutuelles

Le Crédit Coopératif a mis en place, en partenariat avec la Fédération nationale de la mutualité française, un fonds de garantie permettant d'accorder des financements d'une durée de 5 à 20 ans, garantis à 100 %. Ce fonds permet de développer l'accès au crédit bancaire des mutuelles ou unions adhérentes afin de développer leurs services de soins et d'accompagnement mutualistes.

EN CHIFFRES

RÉSULTATS

(en millions d'euros)

2012	2013
423,4 M€	427,9 M€
Produit net bancaire	
103,5 M€	108,0 M€
Résultat brut d'exploitation	
27,2 M€	26,2 M€
Résultat net (part du Groupe)	

ACTIVITÉS

(en milliards d'euros)

2012	2013
11,5 Mds€	12,3 Mds€
Encours de crédits	
10 Mds€	10,8 Mds€
Encours des ressources	

AUTRES

2012	2013
302 736	314 622
Nombre de clients actifs	
72 900	73 587
Dont personnes morales	
73 agences CC 40 agences BTP	
Nombre d'agences	
1 815	1 811
Nombre de salariés en ETP (unité économique et sociale du Crédit Coopératif)	



La rémunération

DES DIRIGEANTS

PRONONCEZ "SAY ON PAY"

Cette pratique d'origine anglo-saxonne, très répandue dans les pays de l'OCDE*, a été introduite en France dans le Code monétaire et financier. Elle sera appliquée cette année au Crédit Coopératif.



Qu'est-ce que le "Say on pay" ?

C'est un principe de gouvernance qui vise à s'assurer de la cohérence entre les performances de l'entreprise et les rémunérations de ceux qui la dirigent. Les différents éléments constituant la rémunération des dirigeants et de certaines professions, dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise, seront désormais présentés à l'Assemblée générale des sociétaires et soumis à un vote consultatif.



Quelles sont les rémunérations concernées ?

Au Crédit Coopératif, les rémunérations du président, du directeur général, des deux directeurs généraux délégués, des opérateurs de marché et des responsables des fonctions de contrôle sont soumises à publicité. La partie fixe, variable, les avantages en nature et tous les autres éléments de la rémunération, même différés, sont concernés.



Quel est l'objectif ?

Le rôle des sociétaires n'est pas de décider de la rémunération des dirigeants de la banque, qui reste sous la responsabilité du Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. D'ailleurs, le vote se fait a posteriori, c'est-à-dire qu'il porte sur la rémunération au titre de l'exercice écoulé et non à venir, dans la mesure où les sociétaires ne peuvent pas se prononcer à l'avance sur ce qui dépend des résultats de l'entreprise. **Mais le « Say on pay » renforce la transparence envers les sociétaires sur la politique de rémunération décidée par le Conseil d'administration.**

* Organisation de coopération et de développement économique.

VOTRE VOIX COMPTE !



Le montant des rémunérations des dirigeants du Crédit Coopératif est soumis à un vote consultatif.

La révision coopérative est une spécificité des entreprises coopératives. Elle correspond à un audit du fonctionnement coopératif de l'organisation en lien avec sa situation financière et sa stratégie. Elle est réalisée par un réviseur coopératif. La loi sur l'économie sociale et solidaire prévoit sa généralisation à toutes les entreprises coopératives en 2015. Le Crédit Coopératif se prépare à cette nouvelle réglementation afin de pouvoir la soumettre à ses sociétaires qui pourront dès lors « examiner et statuer sur le rapport du réviseur coopératif ». Cette démarche va dans le sens d'une plus grande transparence vis-à-vis des sociétaires.

QUEL PROJET D'ENTREPRISE POUR DEMAIN?



Le Crédit Coopératif doit continuer à changer pour construire une banque utile à tous ceux qui veulent faire bouger le monde. L'objectif du projet d'entreprise 2015-2019 se traduit par trois priorités stratégiques.



“Construire une banque utile.”

Priorité
n°1

Être une banque utile au développement de ses sociétaires

Le développement de la banque ne pourra se faire sans ses clients sociétaires actuels. Le Crédit Coopératif souhaite continuer à établir des relations à long terme avec ses sociétaires et les accompagner dans leur développement **en étant toujours plus à l'écoute de leurs besoins et en adaptant les services et sa politique de distribution.** Le projet prévoit notamment de renforcer les liens qui existent déjà avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire, les établissements publics locaux et le secteur des éco-activités.

Le projet prévoit également de **continuer à accueillir de nouveaux clients particuliers affinitaires**, notamment en leur proposant plus de services en ligne et en leur permettant de choisir les projets dans lesquels ils souhaitent investir. **L'international** ne sera pas oublié. Le Crédit Coopératif, fort de ses participations dans des institutions de microfinance ou dans des établissements coopératifs, pourra **accompagner efficacement ses clients.** L'ensemble de cette politique de développement doit se faire dans le respect des savoir-faire et valeurs du Crédit Coopératif à partir d'une **politique de crédit et d'investissement clairement définie.**

Priorité n°2 Construire des produits et services innovants avec nos partenaires

Élément essentiel du fonctionnement du Crédit Coopératif, la **relation ternaire (voir encadré p. 11) est au cœur du projet**. Il s'agit de **redynamiser** ce lien fragilisé par la crise des modèles fédératifs en associant toujours plus les instances coopératives à la construction de l'offre. Le Crédit Coopératif doit **conforter son**

positionnement de banquier expert et développer une activité d'ingénierie financière propre à couvrir tous les besoins spécifiques de ces entreprises. Répondre toujours mieux aux attentes exige enfin que soit **créée une offre numérique et mobile adaptée**.

Priorité n°3 Former et accompagner les collaborateurs

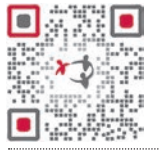
Les collaborateurs incarnent au quotidien les valeurs de la banque. Il est donc fondamental **d'entretenir et développer l'expertise des collaborateurs** et de **partager la culture d'entreprise coopérative avec les nouveaux recrutés**. Pour ce faire, la transmission doit être organisée via des formations spécifiques, un contact plus

fréquent avec les sociétaires et une politique de recrutement adéquate. De la même manière, le projet prévoit **d'adopter des pratiques exemplaires**, en améliorant l'accueil du handicap, l'égalité professionnelle femme/homme et la diversité.



QU'EST-CE QUE LA RELATION TERNAIRE ?

Fondement stable et durable du Crédit Coopératif, elle unit le client sociétaire (association, mutuelle, coopérative, PME/PMI), la fédération ou association professionnelle à laquelle il adhère et qui le représente au Conseil d'administration et les experts de la banque. Cette relation partenariale étroite permet d'anticiper et de répondre aux besoins des clients sociétaires.



Découvrez le détail du projet sur www.credit-cooperatif.coop



2 QUESTIONS À IMAD TABET
Directeur de la vie sociale et coopérative et du projet d'entreprise 2015-2019

“La co-construction est **intrinsèque** à ce que **nous sommes**”

COMMENT S'EST ORGANISÉE LA DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU NOUVEAU PROJET D'ENTREPRISE ?

Une première phase a mobilisé le bureau et le Conseil d'administration sur des travaux d'études et de réflexions stratégiques. Elle a conduit à l'adoption d'un premier projet en juillet 2013. La deuxième phase a été consacrée à la consultation du Conseil national du Crédit Coopératif (qui regroupe des représentants des sociétaires, des clients et des partenaires) et des collaborateurs. Cette étape a permis d'amender les propositions et de finaliser un projet définitif.

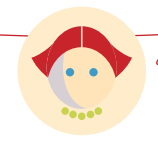
QUEL A ÉTÉ LE RÔLE DES SOCIÉTAIRES ?

Les sociétaires ont participé largement au dialogue et ont fait évoluer le projet sur bien des points. Par exemple, sur le projet de développement, la proposition initiale était d'explorer de nouveaux territoires. Et ce sont les sociétaires qui nous ont demandé de travailler d'abord sur le renforcement de la relation avec eux, l'amélioration de la réactivité et l'apport de réponses innovantes à leurs besoins. Ils ont insisté sur la nécessité de cette base solide pour pouvoir engager une démarche de développement vers d'autres secteurs. Sur beaucoup de sujets, les sociétaires nous ont donc permis d'affiner et d'améliorer le projet.



“Le Crédit Coopératif doit se positionner comme un expert, une banque conseil vis-à-vis de ses clients, sur l'offre de BPI France ainsi que sur les nouveaux instruments financiers créés par la loi sur l'économie sociale et solidaire.”

“Un des éléments majeurs est une culture d'entreprise fondée sur les partenariats et les échanges entre clients, direction et collaborateurs du Crédit Coopératif.”



COMMENT PARTICIPER



AGR 2014 : MODE D'EMPLOI

Les Assemblées générales régionales du Crédit Coopératif auront lieu du 14 avril au 21 mai. Elles sont au cœur de la vie démocratique de la banque et permettent aux clients sociétaires et associés de la banque de se rencontrer, d'échanger et de peser sur les décisions stratégiques.

Participez !

Les résultats et les projets de votre banque seront présentés dans chaque Assemblée générale régionale. Venez-vous informer et débattre avec les autres coopérateurs ! Les assemblées sont suivies d'un événement dont vous trouverez le détail page 15.



Votez !

- Les AGR sont l'occasion pour les entreprises, associations et organismes d'intérêt général sociétaires de voter les résolutions proposées par le Conseil d'administration (voir pages précédentes et la liste complète en annexe de votre convocation).
- Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez voter par correspondance grâce au bulletin qui vous est envoyé par courrier avec votre convocation.



CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

Culture Forum Agence

CLERMONT-FERRAND	14 avril		Diffusion d'un film sélectionné au festival « Traces de vie »
REIMS	15 avril		Coulisses d'un spectacle et apéritif dînatoire
DIJON	15 avril		Visite de la Maison Jacques Copeau
AMIENS	18 avril		Présentation de la loi ESS
RENNES	23 avril		Visite du FRAC Bretagne
METZ	23 avril		Visite du centre Pompidou
TOULOUSE	24 avril		« Courage et innovation en temps de crise »
ANGERS	24 avril		Un des cinq grands spectacles du Puy du Fou
LE HAVRE	13 mai		« Quand le monde de l'art rencontre le handicap »
PARIS	13 mai		« Loi ESS : quel impact ? »
LILLE	13 mai		La gouvernance en mutation : un outil au service de l'humain
BESANÇON	14 mai		Promenade à la rencontre des Utopistes Bisontins
AVIGNON	14 mai		« Comment l'économie circulaire dessine un nouveau modèle de société ? »
CAEN	14 mai		Tara un bateau pour la planète – « une solidarité avec les générations de demain »
STRASBOURG	14 mai		Visite guidée du Conseil de l'Europe
BIARRITZ	15 mai		Visite citée de l'Océan et de ses animations
MONTPELLIER	15 mai		Spectacle de cirque de l'école de cirque Balthazar de Montpellier
NIORT	16 mai		Visite guidée du vieux Niort
SAINT-ÉTIENNE	16 mai		Inauguration d'agence
CARCASSONNE	16 mai		« Comment innover pour financer les projets d'intérêt général ? Plus-value sociale et diversification »
LIMOGES	19 mai		« L'économie qu'on aime » Présentation de son livre par Amandine Barthélémy
BORDEAUX	20 mai		" Que sont devenues les initiatives régionales primées, vivier d'innovation sociale ? "
TOURS	21 mai		Inauguration d'agence



Exprimez-vous !

• **Client particulier détenteur de parts sociales**, vous êtes invité à assister et à participer aux débats en région pour rencontrer les autres sociétaires, les collaborateurs et dirigeants de votre banque coopérative.

• **L'Assemblée spéciale des porteurs de parts P** vous donne également l'occasion d'exprimer votre avis sur les résolutions. Elle a lieu le 27 mai à Nanterre (92). Les avis de l'assemblée seront portés par vos représentants à l'Assemblée générale des délégués qui adoptent ou refusent définitivement les résolutions.

• **Représentant d'une personne morale sociétaire ou client particulier associé**, vous pouvez aussi exprimer votre avis ou poser une question au Conseil d'administration par écrit à l'adresse suivante : societaires@credit-cooperatif.coop Votre question sera examinée par le Conseil d'administration puis présentée à l'Assemblée générale des délégués le 27 mai 2014 avec la réponse individualisée qui vous sera transmise.

*Un journal fait pour vous
et avec vous !*



En attendant, vos remarques, idées ou questions sont les bienvenues sur societaires@credit-cooperatif.coop

Tous Banquiers ! groupe Crédit Coopératif – www.credit-cooperatif.coop – Société coopérative anonyme de Banque Populaire à capital variable – RCS Nanterre 349 974 931 – APE 6419 Z – N°ORIAS 07 005 463 – Direction de la communication – 12 boulevard Pesaro, CS 10002, 92024 Nanterre cedex – 01 47 24 85 00 – Directeur de la publication : Frédéric Toussaint. Édité par **makheia** sequoia. Les articles et les images publiés dans cette revue ne peuvent être reproduits sans autorisation préalable – Dépôt légal mars 2014.

**CREDIT
COOPERATIF**

